



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 11.05.2022
Date d'échéance prévue: 11.05.2023
Numéro de publication: UP04-0000004289

Entité de publication
AIRESIS SA, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de AIRESIS SA

Organisation concernée:
AIRESIS SA
CHE-101.826.115
chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Indications concernant l'assemblée générale:
13.06.2022, 10:30 heures, Airesis SA, Chemin du Pierrier 1

Texte d'invitation/ordre du jour:
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

**Lundi 13 juin 2022 à 10h30 dans les locaux de Airesis SA, Chemin du Pierrier 1,
1815 Clarens**

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion 2021

Proposition : Approbation du rapport de gestion 2021, composé du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés d'Airesis SA pour l'exercice 2021.

2. Décharge du Conseil d'administration

Proposition : Décharge aux membres du Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2021.

3. Affectation du bénéfice

Proposition :

Solde reporté

KCHF 28 598

./. Perte de l'exercice

KCHF 78

À la disposition de l'Assemblée générale KCHF 28 676

Pas de dividende, report à nouveau du solde de KCHF 28 676

4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2022 de voter séparément sur la rémunération globale maximale du Conseil d'administration et de la direction.

4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de la rémunération fixe maximum pouvant être attribuée globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice 2023, soit CHF 800'000.

4.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2021

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver par un vote consultatif le rapport de rémunération 2021.

5. Elections

5.1 Election du Conseil d'administration

Proposition : Election individuelle de MM. Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux, Laurent Jaquenoud et Dominique Lustenberger comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.1.1 Election de Monsieur Marc-Henri Beausire

5.1.2 Election de Monsieur Pierre Duboux

5.1.3 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud

5.1.4 Election de Monsieur Dominique Lustenberger

5.2 Election du Président du Conseil d'administration

Proposition : Election de M. Marc-Henri Beausire en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

5.3 Election du Comité de rémunération

Proposition : Le Conseil d'administration propose donc l'élection individuelle de MM. Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.3.1 Election de Monsieur Pierre Duboux

5.3.2 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud

6. Election de l'organe de révision

Proposition : Election de Mazars Holding SA, Vernier, en tant qu'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2022.

7. Election du représentant indépendant

Proposition : Election de Mme Oriana Antonelli, Fidexpert SA, en tant que représentante indépendante et ce pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale

Pas de restriction à la négociabilité des actions d'Airesis SA

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le rapport de gestion (disponible en français et en anglais) qui contient le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés - ainsi que les rapports de révision et le rapport de rémunération - peut être consulté sur le site internet d'Airesis SA à l'adresse <http://www.airesis.com/fr/rapports-annuels-et-intermediaires>.

Vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 16 mai 2022 à 16h00 pourront exercer leur droit de vote. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 16 mai à 16h00 au 13 juin 2022 inclus. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 16 mai 2022 à 16h00 (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022 ou à désigner un représentant.

Représentant indépendant

Tout actionnaire d'Airesis SA, souhaitant exercer son droit de vote, peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant. Pour donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, les actionnaires doivent utiliser le formulaire joint à l'invitation et l'envoyer à Monsieur Frédéric Baudin, domicilié à Engadinstrasse 48, 7000 Chur/Coire ou par email à frederic.baudin@bluewin.ch, avant le mercredi 8 juin 2022 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 8 juin 2022 n'est pas garanti. Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Vote électronique

Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote électroniquement avant l'Assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à info@airesis.com.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
Lundi 13 juin 2022 à 10h30 dans les locaux de Airesis SA, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. **Rapport de gestion 2021**
Proposition : Approbation du rapport de gestion 2021, composé du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés d'Airesis SA pour l'exercice 2021.
2. **Décharge du Conseil d'administration**
Proposition : Décharge aux membres du Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2021.
3. **Affectation du bénéfice**
Proposition :

Solde reporté	KCHF	28 598
./. Perte de l'exercice	KCHF	78
À la disposition de l'Assemblée générale	KCHF	28 676
Pas de dividende, report à nouveau du solde de	KCHF	28 676
4. **Notes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction**
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2022 de voter séparément sur la rémunération globale maximale du Conseil d'administration et de la direction.
- 4.1 **Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration**
Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de la rémunération fixe maximum pouvant être attribuée globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée générale ordinaire 2023.
- 4.2 **Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction**
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice 2023, soit CHF 800'000.
- 4.3 **Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2021**
Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver par un vote consultatif le rapport de rémunération 2021.
5. **Elections**
- 5.1 **Election du Conseil d'administration**
Proposition : Election individuelle de MM. Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux, Laurent Jaquenoud et Dominique Lustenberger comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 5.1.1 **Election de Monsieur Marc-Henri Beausire**
- 5.1.2 **Election de Monsieur Pierre Duboux**
- 5.1.3 **Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**
- 5.1.4 **Election de Monsieur Dominique Lustenberger**
- 5.2 **Election du Président du Conseil d'administration**
Proposition : Election de M. Marc-Henri Beausire en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).
- 5.3 **Election du Comité de rémunération**
Proposition : Le Conseil d'administration propose donc l'élection individuelle de MM. Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 5.3.1 **Election de Monsieur Pierre Duboux**
- 5.3.2 **Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**
6. **Election de l'organe de révision**
Proposition : Election de Mazars Holding SA, Vernier, en tant qu'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2022.
7. **Election du représentant indépendant**
Proposition : Election de Mme Oriana Antonelli, Fidexpert SA, en tant que représentante indépendante et ce pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale

Pas de restriction à la négociabilité des actions d'Airesis SA
L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.

Rapport de gestion et rapport de rémunération
Le rapport de gestion (disponible en français et en anglais) qui contient le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés - ainsi que les rapports de révision et le rapport de rémunération - peut être consulté sur le site internet d'Airesis SA à l'adresse <http://www.airesis.com/fr/rapports-annuels-et-intermediaires>.

Vote
Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 16 mai 2022 à 16h00 pourront exercer leur droit de vote. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 16 mai à 16h00 au 13 juin 2022 inclus. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 16 mai 2022 à 16h00 (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022 ou à désigner un représentant.

Représentant indépendant
Tout actionnaire d'Airesis SA, souhaitant exercer son droit de vote, peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant. Pour donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, les actionnaires doivent utiliser le formulaire joint à l'invitation et l'envoyer à Monsieur Frédéric Baudin, domicilié à Engadinstrasse 48, 7000 Chur/Coire ou par email à frederic.baudin@bluewin.ch, avant le mercredi 8 juin 2022 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 8 juin 2022 n'est pas garanti. Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Vote électronique
Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote électroniquement avant l'Assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à info@airesis.com.